



CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE

L'Association chiropratique canadienne (ACC) est une association nationale bénévole qui représente les 8 500 docteurs en chiropratique agréés du Canada. L'ACC est le porte-parole de ses membres et de leurs 4,5 millions de patients en vue de sensibiliser le public à la santé musculosquelettique (MS) et à l'efficacité et l'efficience du système de santé pour offrir des soins MS.

RECOMMANDATION

Modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu*, par. 118.4(2), pour ajouter les chiropraticiens à la liste des praticiens pouvant évaluer les cas d'invalidité et produire un Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées.

De nombreux Canadiens souffrant d'une maladie musculosquelettique chronique, telle que l'arthrose, dépendent des soins chiropratiques pour évaluer et gérer leur maladie ainsi qu'en diminuer l'incidence des symptômes, rendant plus facile pour eux l'accomplissement d'activités de la vie quotidienne.

La modification proposée à la *Loi de l'impôt sur le revenu* supprimerait la barrière systémique actuelle qui prive d'un accès approprié au crédit d'impôt pour personnes handicapées les Canadiens qui atteignent le seuil de l'invalidité en raison d'une arthrose chronique ou d'une autre maladie musculosquelettique qui limite de manière grave et prolongée leur capacité de marcher, de se nourrir ou de s'habiller.

Pour ces Canadiens, leur chiropraticien est souvent la personne la mieux placée pour évaluer la durée et les effets des maladies MS graves et chroniques. Or, celui-ci n'est actuellement pas autorisé, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, à aider ces patients en produisant un Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Ces patients doivent plutôt être aiguillés vers l'un des fournisseurs actuellement reconnus. Ils sont alors obligés de prendre rendez-vous et de se déplacer pour une consultation autrement superflue (dépense redondante pour les gouvernements provinciaux), ce qui constitue une difficulté particulière en dehors des grandes régions urbaines, puis de subir une évaluation redondante d'un fournisseur qui ne connaît peut-être pas aussi bien leur dossier ou l'état actuel de leur maladie ou fonction MS.



Il importe de noter que de nombreux autres programmes gouvernementaux, tels que l'Indemnisation des accidentés du travail, reconnaissent pleinement les chiropraticiens en tant qu'évaluateurs. Les docteurs en chiropratique suivent un programme intensif de quatre ans à plein temps à la suite de leurs études universitaires pour les préparer à devenir des experts en MS.

Les principaux bénéficiaires de la modification proposée sont les personnes ayant une limitation fonctionnelle admissible et qui ont des troubles ou des symptômes liés à leur limitation fonctionnelle et traités par un chiropraticien. Dans certains cas, les patients ayant une limitation fonctionnelle n'ont pas demandé le crédit d'impôt pour personnes handicapées en raison de la difficulté qu'ils ont à accéder à des services de soins primaires. Les bénéficiaires secondaires sont les soignants, la famille et les amis du patient, qui peuvent être déchargés du fardeau supplémentaire qu'imposent des visites superflues à un autre fournisseur de soins.

L'omission des chiropraticiens de la liste des fournisseurs semble non intentionnelle, mais l'incidence peut être significative dans la vie des Canadiens admissibles au crédit d'impôt. La reconnaissance des chiropraticiens ne changerait pas l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées mais éliminerait plutôt une barrière considérable à son accessibilité pour les patients des chiropraticiens tout en respectant leur choix de fournisseurs de soins de santé.

LA SANTÉ MUSCULOSQUELETTIQUE : UNE PRIORITÉ POUR LES CANADIENS

Les troubles musculosquelettiques ont de profondes répercussions sur le bien-être économique du Canada, la stabilité et la force de la main-d'œuvre et les niveaux de productivité.

RECOMMANDATION

Appuyer les initiatives du budget fédéral liées à la recherche et à l'innovation dans les soins de santé, ainsi qu'un nouvel Accord sur la santé, qui reconnaissent l'incidence énorme des troubles musculosquelettiques sur la santé et la productivité des Canadiens.

Chaque année, plus de 11 millions de Canadiens souffrent de maux de dos ou d'autres troubles musculosquelettiques (MS)¹. Les troubles MS représentent la deuxième raison en importance des visites chez le médecin et comptent pour près de la moitié des libérations de membres des Forces canadiennes pour raisons médicales, rivalisant avec les maladies cardiovasculaires dans le fardeau global que représentent les problèmes de santé. Les maux de dos et autres troubles MS font également de sorte qu'il est beaucoup plus difficile de rester physiquement actif, ce qui est pourtant important pour prévenir et gérer de nombreuses maladies chroniques telles que le diabète.

L'innovation est essentielle pour s'assurer que les fonds consacrés aux soins de santé sont utilisés efficacement pour améliorer la qualité des soins et les résultats. Vu leurs incidences énormes, les troubles MS doivent tenir une place prépondérante dans les efforts du gouvernement fédéral en vue de faire valoir et d'appuyer l'innovation. Les chiropraticiens du Canada reçoivent une formation hautement spécialisée pour être les principaux professionnels de la santé mettant l'accent sur la santé et les troubles MS, et sont prêts à être des intervenants engagés pour appuyer l'élaboration d'un nouvel accord pluriannuel sur la santé ainsi que d'autres initiatives visant à améliorer l'accès, l'efficacité et les résultats des soins pour la santé des Canadiens.

Plus de la moitié des journées de travail perdues pour cause de blessure le sont en raison de troubles MS.²

Les troubles MS ont de profondes répercussions sur la productivité du Canada, notamment en limitant de manière disproportionnelle la participation au marché du travail des Canadiens à faible revenu qui font un travail plus exigeant physiquement ou qui sont touchés par d'autres problèmes liés à la pauvreté, y compris le manque de logements et l'accès limité à des soins de santé appropriés. Jusqu'à 85 % des travailleurs souffriront de dorsalgie au moins une fois dans leur vie³ et, souvent, ces maux de dos seront récurrents ou deviendront chroniques. Les coûts de l'invalidité à eux seuls, 15 milliards

¹ Canadian Orthopaedic Care Strategy Group (2010), *Background Report: Building a Collective Policy Agenda for Musculoskeletal Health and Mobility*.

² T. Marovino et J. Sabo (2014), Chapitre 10 : *Musculoskeletal health: A critical determinant of productivity and an important element in overall wellness*.

³ G. Andersson (1997), « The epidemiology of spinal disorders », Frymoyer JW, éd., *The adult spine: principles and practice*, 2^e éd. Philadelphie: Lippincott-Raven, p. 93-141.

de dollars, sont plus élevés que pour toute autre maladie chronique⁴. Dans les efforts actuels pour innover dans le domaine de la santé, on n'en fait pas assez pour comprendre, prévenir et traiter les troubles MS. Les données montrent que le fait de traiter les troubles MS stratégiquement permettrait de faire meilleur usage des dépenses consacrées à la santé.

Un nouvel Accord sur la santé devrait reconnaître spécifiquement l'importance d'améliorer la prévention et la gestion des maux de dos et des autres troubles MS, notamment en appuyant l'évaluation et la mise en œuvre d'innovations qui peuvent améliorer l'accès à des soins primaires fondés sur des données probantes dans ce domaine. Par conséquent, l'Association chiropratique canadienne (ACC) recommande que le gouvernement du Canada investisse stratégiquement dans la prévention et la gestion des troubles MS chez les Canadiens, notamment dans le cadre de l'Accord sur la santé et de financement dédié à la recherche. De plus, l'ACC serait ravie d'être reconnue comme intervenante dans l'élaboration du nouvel Accord sur la santé.

⁴ M. Mirolla (2004), *The Cost of Chronic Disease in Canada*. Source, <http://www.gpiatlantic.org/pdf/health/chroniccanada.pdf>.

